

## Ecole, Gençay (86)

Comptages estivaux des populations de chiroptères

Bilan 2025



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir • Mobiliser • Accélérer



Cofinancé par  
l'Union européenne

**FONDS  
RHINOS**  


  
**HUMUS**  
FONDATION POUR  
LA BIODIVERSITÉ  
Adhérent par la Fondation de France

# **Ecole, Gençay (86)**

## **Comptages estivaux des populations de chiroptères**

**Juin 2025**

### **Inventaires**

Simon Chapenoire  
Léa Grelaud  
Laure Palue  
Hélène Pascal

### **Rédaction et coordination**

Alice Chéron

### **Vienne Nature**

*Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne*

14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine le Comte

Tél. 05 49 88 99 04

E-mail. [contact@vienne-nature.fr](mailto:contact@vienne-nature.fr)

[www.vienne-nature.fr](http://www.vienne-nature.fr)

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	1
LISTE DES FIGURES .....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	1
I. CONTEXTE.....	2
I.1. LOCALISATION .....	3
II. SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS EN PÉRIODE HIVERNALE.....	4
II.1. METHODOLOGIE.....	4
II.2. RESULTATS .....	4
III. MESURES DE GESTION.....	5
III.1. CONVENTION « REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS ».....	5
III.2. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS .....	5
IV. CONCLUSION.....	6
REMERCIEMENTS.....	6
BIBLIOGRAPHIE .....	7

## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

### LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.</b> Graphique de l'évolution des effectifs du Grand murin en période hivernale en Poitou-Charentes de 1995 à 2019.....	2
<b>Figure 2.</b> Localisation de la colonie de mise-bas dans l'école de Gençay (86).....	3

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.</b> Statuts du Grand murin.....	2
<b>Tableau 2.</b> Effectifs de la colonie de mises bas dans l'école de Gençay (86). .....	4
<b>Tableau 3.</b> Bilan des comptages des colonies de mise-bas de Grand murin dans le département de la Vienne (86) en 2025. ....	4

## I. CONTEXTE

Les chauves-souris sont protégées à l'échelle nationale et européenne (Tableau 1). Ces espèces en régression font l'objet d'un Plan National d'Action (PNA ; Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016) afin d'assurer le suivi des populations et leur conservation. Dans ce cadre, un suivi des colonies de mises-bas est assuré annuellement par Vienne Nature (Fiche action 1). Ces colonies correspondent à un regroupement de femelles adultes pour mettre bas et élever leurs uniques jeunes de l'année en période estivale. La colonie de Grand murin de l'école de Gençay est connue depuis 2014.

**Tableau 1.** Statuts du Grand murin

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR PC	ZNIEFF	IDD
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	N	A <sub>2</sub> , A <sub>4</sub>	LC	LC	Dg	C

PN : Protection nationale : N

DH : Directive habitat : A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV, A<sub>5</sub> annexe V de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"

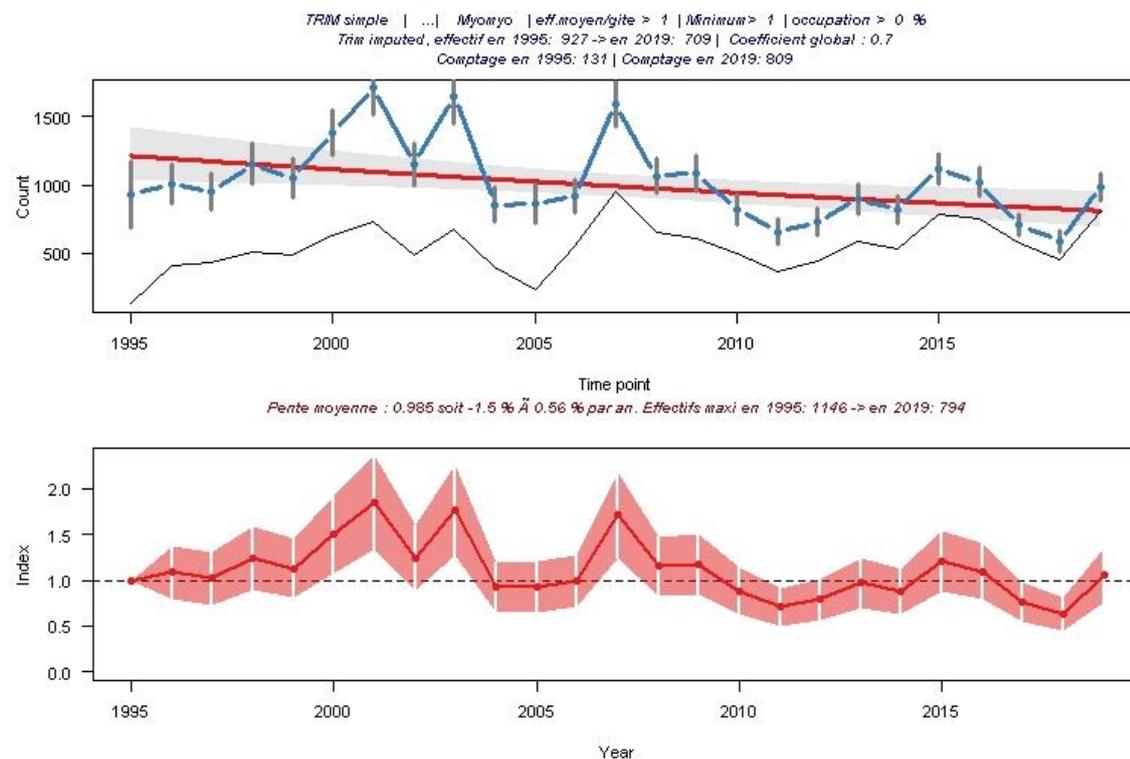
LRN : Liste rouge nationale (2017) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes

LR PC : Liste rouge Poitou-Charentes (2016) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes

ZNIEFF : Espèce déterminante ZNIEFF : D en Poitou-Charentes, D<sub>06</sub> en Vienne, Dg Gîtes

IDD 86 : Indice de Distribution Départemental : TC Très commun, C commun, AC assez commun, PC peu commun, AR assez rare, R rare, TR très rare, NR non revu, D disparu, Intr : Introduite

Les tendances d'évolution des populations de l'espèce au niveau national seraient en légère augmentation (PNA). Toutefois, en Poitou-Charentes cette espèce est en régression (FNE Nouvelle-Aquitaine, 2020). On constate moins 40 % des effectifs en 25 ans et 1,5 % en moins par an (Figure 1).



**Figure 1.** Graphique de l'évolution des effectifs du Grand murin en période hivernale en Poitou-Charentes de 1995 à 2019.

## I.1. LOCALISATION

L'école est au centre du bourg de Gençay au sud du département de la Vienne (Figure 2). La colonie utilise le comble du bâtiment central au milieu de la cours de récréation. Dans ce vaste comble, les individus peuvent se déplacer entre la faitière en période plus fraîche et un mur central lors des périodes les plus chaudes.

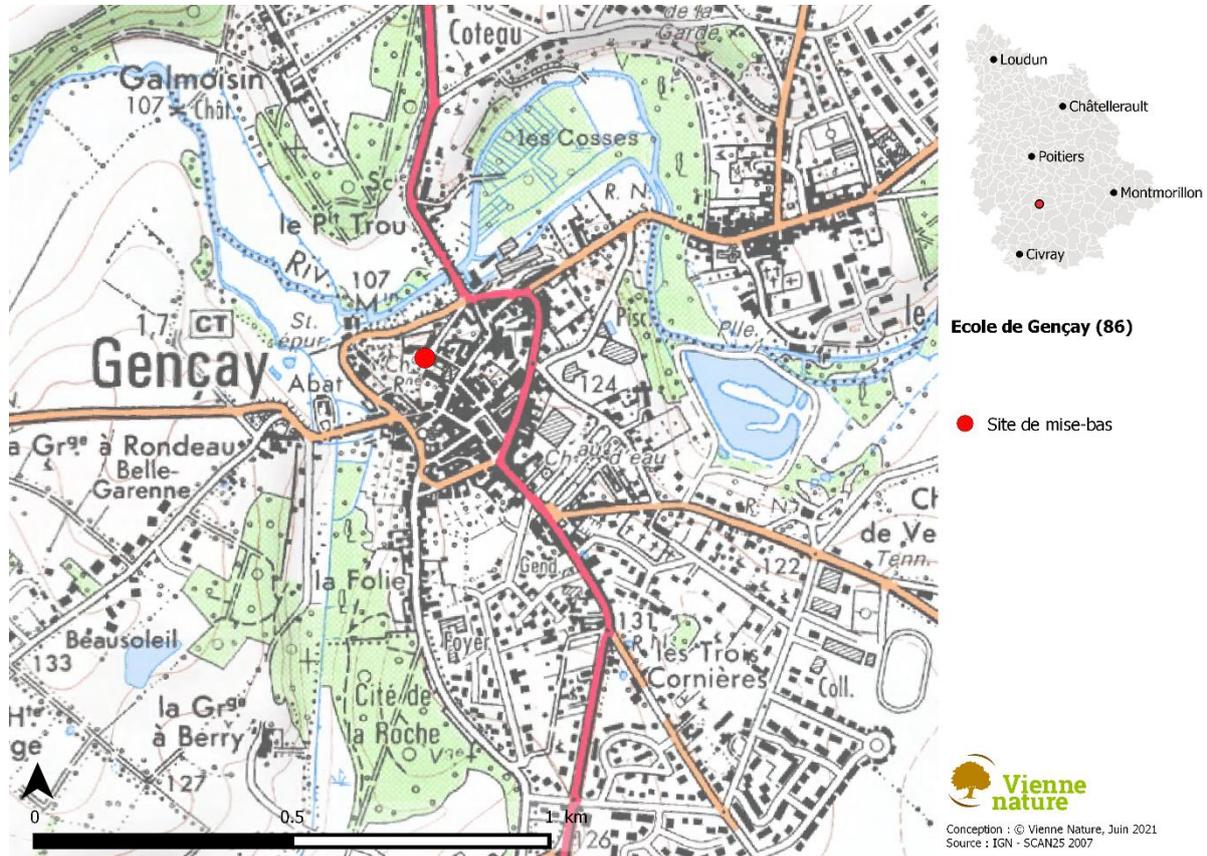


Figure 2. Localisation de la colonie de mise-bas dans l'école de Gençay (86).

## II. SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS EN PÉRIODE HIVERNALE

### II.1. METHODOLOGIE

Un comptage annuel est réalisé des sites de mise bas de la Vienne présentant de forts enjeux chiroptérologiques dans le cadre du programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires Nouvelle-Aquitaine ». Ce comptage est réalisé entre mi-mai et début juin. Dans l'idéal, le suivi est réalisé chaque année à la même date. Un observateur posté à l'extérieur du bâtiment compte les chauves-souris une à une lors de leur sortie à la nuit tombante.

### II.2. RESULTATS

En 2025 un passage a été effectué le 6 juin. Avec un total de 214 adultes comptés, on note que la colonie est bien revenue. Elle utilise normalement les anciens points de sortie du gîte sans problème suite aux travaux de 2024.

Il s'agit de la 6<sup>ème</sup> année où le comptage a pu être organisé à la période la plus favorable en commun avec d'autres colonies de la même espèce dans le département. Il est important de continuer à réaliser ce comptage annuellement. Ainsi l'évolution des effectifs pourrait être suivie finement.

Notons qu'en 2020 le comptage était le premier en sortie de gîte. La sortie supposée n'était pas la bonne. Une partie des individus n'a sûrement été comptée.

**Tableau 2.** Effectifs de la colonie de mises bas dans l'école de Gençay (86).

Nom français	Âge	Année du comptage						
		2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Grand murin	Adulte		36	140	125	178	246	214
	Indéterminé	100	0	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	100	36	140	125	178	246	214

En 2025, onze colonies de Grand murin connues ont été contrôlées. Le site de Gençay correspond à la 6<sup>ème</sup> colonie du département (Tableau 3).

**Tableau 3.** Bilan des comptages des colonies de mise-bas de Grand murin dans le département de la Vienne (86) en 2025.

Commune	Site	2025
QUEAUX	Eglise	1188
LESIGNY	Pont	399
SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	Cavité	309
VIVONNE	Mairie	283
AVAILLES-LIMOUZINE	Bâti	266
<b>GENCAY</b>	<b>Bâti</b>	<b>214</b>
CHARROUX	Eglise	174
BOURG-ARCHAMBAULT	Eglise	72
NIEUIL-L'ESPOIR	Eglise	47
MONTMORILLON	Bâti	44
LUSIGNAN	Eglise	17
<b>Total adultes</b>		<b>3 012</b>

### III. MESURES DE GESTION

#### III.1. CONVENTION « REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS »

La commune de Gençay s'est engagée pour la conservation des chauves-souris et notamment de cette colonie de mise bas sur son territoire. La commune a signé une convention, n°30.

Pour rappel, ce programme est un système de conventionnement pour valoriser l'engagement du propriétaire pour la conservation de ces espèces fragiles. Un guide technique et un panneau de valorisation sont délivrés. Ce guide de bonnes pratiques expose les mœurs des chauves-souris et donne des conseils pour leur prise en compte.

Dans le département, 104 conventions ont déjà été signées. La convention signée avec la ville de Gençay fait partie des 19 concernant des collectivités.

#### III.2. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

La commune de Gençay a fait réaliser une rénovation de la toiture du bâtiment. En concertation avec Vienne Nature, ces travaux ont pris en compte les enjeux chiroptérologiques du site.

Les travaux ont été prévus en dehors de la période sensible, au début de l'automne. Ils ont également pris en compte de conserver les points d'entrée et sortie de la colonie. Une visite de chantier avec l'artisan, très à l'écoute, a permis d'échanger et de les identifier pour conservation.

Cette concertation est un succès puisque la colonie est bien de retour en 2025.



Points de passage conservés des Chauves-souris sous la toiture (A.Chéron – Vienne Nature)

## IV. CONCLUSION

---

Le comptage annuel de printemps doit être poursuivi afin de suivre l'évolution des effectifs. La sortie de gîte maintenant identifiée, la méthode de comptage en sortie de gîte est l'opération la plus simple et la plus précise sans dérangement pour la colonie.

## REMERCIEMENTS

---

Vienne Nature remercie la commune de Gençay pour lui avoir ouvert les portes de ses bâtiment communaux. Elle a ainsi permis la découverte de cette colonie de mise-bas de Grand murin. La commune s'est également engagée dans la conservation de cette espèce par une convention « Refuge pour les chauves-souris », n°30 en 2015, en autorisant son suivi annuel et en la prenant en compte lors de ses opérations de travaux.



Enfin, Vienne Nature remercie les bénévoles qui l'aident à assurer ces suivis.



**Grand murin, *Myotis myotis*, en vol (M.Leuchtmann – NE17)**

## BIBLIOGRAPHIE

---

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié le 15 septembre 2012 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Aulagnier S., 2009. *Liste des Mammifères de France métropolitaine – Mise à jour 2009*. Arvicola, tome XIX, n°1 : 4-5.

Conseil des Communautés Européennes, 21 mai 1992, *Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage*.

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, 2020. *Déclinaison en Nouvelle-Aquitaine de l'étude et la conservation de 2 espèces prioritaires commensales – Le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées. Phase 1/1 Mars 2020*. FNE Nouvelle-Aquitaine, Angoulême. 71 p.

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2016. *Plan National d'Actions, en faveur des chiroptères 2016 – 2015*. Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer ; 83 p.

Poitou Charentes Nature, 2018. *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 15p.

Poitou Charentes Nature (Coord.), 2018. *Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91p.

Prévost O. et Gailledrat M. (Coords.), 2011. *Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304 p.

UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères de France métropolitaine*. UICN, MNHN, SFEPM, ONCFS, Paris, 16 p.

Vienne Nature, 2022. *Statuts et indices de distribution de la faune dans la Vienne*. Fontaine-le-Comte, 19 p.